## EXEMPLE DE PROCURATION PERPÉTUELLE RELATIVE AUX BIENS NON AFFÉRENTS À UN CABINET D’AVOCAT

*Current as at October 2014*

L’exemple suivant de procuration perpétuelle relative aux biens non afférents à un cabinet d’avocat peut être utilisé par les avocats qui élaborent un plan de mesures d’urgence pour leur cabinet en cas d’incapacité empêchant leur retour à la pratique, temporaire ou autre. Ce formulaire type devrait être modifié pour correspondre aux circonstances personnelles de l’avocat. S’ils adaptent cet exemple de document, les avocats devraient lire la [Liste de questions à considérer dans la préparation de documents de procuration](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening,-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-power-of-attorne) qui fait partie du présent guide.

Procuration perpétuelle relative aux biens, prise conformément à la *Loi sur les procurations* et à la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d’autrui*, dans leur version modifiée.

**La présente procuration perpétuelle** relative aux biens est faite par **(NOM DE L’AUTEUR)**, de la ville de , en Ontario.

1. Je révoque toute procuration perpétuelle relative aux biens que j’ai faite antérieurement, à l’exception de toute procuration perpétuelle relative aux biens que j’ai signée relativement à la gestion et à l’aliénation de mon cabinet d’avocat, défini au paragraphe 2 ci-dessous. Je déclare que cette procuration perpétuelle relative aux biens s’applique uniquement à mes biens personnels, définis au paragraphe 2 ci-dessous.
2. Aux fins de la présente procuration perpétuelle relative aux biens :
   1. « **cabinet d’avocat** » désigne les biens, meubles ou immeubles, de quelque nature que ce soit, utilisés aux fins de ma pratique du droit, et notamment les comptes de banque, les placements, les fonds en fiducie, les listes de clients, les biens des clients, les intérêts à bail dans des lieux d’affaires, les comptes clients, l’achalandage, l’équipement, les logiciels et licences d’utilisation de logiciels, la propriété intellectuelle et les mots de passe, y compris les biens sociaux de mon cabinet d’avocat***.***

*Supprimer la définition et la mention des* ***biens sociaux du cabinet d’avocat*** *si aucune société ne fait partie du cabinet d’avocat.*

* 1. « **biens sociaux du cabinet d’avocat** » désigne les actions, dettes et autres intérêts de [*nom de la société professionnelle d’avocats*] dont je suis propriétaire, toute société remplaçante et toute autre société qui est propriétaire de biens utilisés dans l’exercice des activités de mon cabinet d’avocat ou qui a des employés participant aux activités de mon cabinet d’avocat ;
  2. « **biens personnels** » désigne tous mes biens, à l’exception de mon cabinet d’avocat.

1. Je désigne **(NOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE)** comme mon procureur relativement à mes biens personnels, et je l’autorise à faire pour mon compte tout ce que je pourrais faire à l’égard de mes biens personnels si j’étais capable de gérer mes biens, à l’exception d’un testament, sous réserve des dispositions législatives et des conditions ou restrictions énoncées au présent document.

Si **(PREMIÈRE PERSONNE)** ne peut pas ou ne veut pas être mon procureur pour cause de refus, de démission, de décès, d’incapacité mentale, de destitution par la Cour ou pour toute autre raison, je désigne à sa place **(NOM D’UN SUBSTITUT)** comme mon procureur à l’égard de mes biens personnels, de la même manière et sous réserve des mêmes pouvoirs que **(PREMIÈRE PERSONNE)**.

*Les parties désignées dans cette procuration perpétuelle ne sont pas nécessairement les mêmes que les parties désignées dans la procuration perpétuelle préparée pour le cabinet de l’avocat.*

1. Mon intention est de faire du présent document une procuration perpétuelle relative aux biens conformément à la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d’autrui*, procuration qui pourra être utilisée pendant mon incapacité de gérer mes biens.
2. La procuration inclut les pouvoirs suivants :
   1. J’autorise mon procureur à exercer en mon nom les pouvoirs que je serais capable d’exercer si je choisissais de les exercer moi-même ou si j’avais la capacité juridique de les exercer. En conséquence, les présentes autorisent mon procureur à grever mes biens, à obtenir de l’information et à signer des documents relatifs à mes biens personnels au cours de ses négociations avec quiconque. Notamment, je constitue expressément mon procureur comme mon « représentant légal » aux fins de l’alinéa 150(1) d) et à toute autre fin de la *Loi de l’impôt sur le revenu* du Canada, et j’autorise mon procureur à grever mes biens, à obtenir de l’information et à signer des documents relatifs à mes biens personnels à l’égard de toute affaire intéressant le gouvernement du Canada ou toute institution, telle qu’une banque ou une société de fiducie, règlementée par le gouvernement du Canada.
   2. J’autorise mon procureur à déléguer tout acte qu’il peut accomplir ainsi qu’à révoquer ou à suspendre une telle délégation.
   3. J’autorise mon procureur à prendre matériellement possession de tous mes biens personnels, y compris les biens détenus dans un coffre-fort, les biens détenus en lieu sûr par autrui pour mon compte ainsi que les biens détenus par autrui sous réserve d’un privilège de secret professionnel, privilège auquel je renonce à cette fin. Il est entendu que mon procureur aura le droit d’examiner mon testament afin de pouvoir gérer mes biens personnels de manière à en tenir compte.
   4. Mon procureur peut prélever sa rémunération sur mes biens personnels pour tout travail effectué par lui dans l’exercice de sa procuration perpétuelle relative aux biens, conformément au barème d’honoraires prescrit conformément aux dispositions de la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d’autrui,* dans sa forme modifiée, sur la rémunération des procureurs désignés par une procuration perpétuelle.
   5. J’autorise mon procureur à donner un consentement en mon nom à l’égard de tout droit de possession ou autre intérêt que je peux avoir dans un foyer conjugal en vertu de la *Loi sur le droit de la famille.*
3. Les autres procurations générales ou restreintes, perpétuelles ou non, s’il y a lieu, que j’ai accordées à l’égard de mes biens personnels ne sont pas révoquées, et ces procurations coexistent avec la présente procuration perpétuelle relative à ma pratique d’avocat en tant que procurations multiples.
4. La présente procuration perpétuelle entre en vigueur à la date où elle est signée et attestée par des témoins.

J’ai signé cette procuration en présence des deux témoins dont les noms figurent ci-dessous.

## J’ai signé cette procuration le 20\*\* (date)

**[Signature de l’auteur]**

**[Name de l’auteur]**

*Nous sommes les témoins de la présente procuration. Nous l’avons signée en présence de la personne dont le nom figure ci-dessus et en présence l’un de l’autre, à la date indiquée ci-dessus. Aucun de nous deux n’est le procureur, le conjoint ou le partenaire du procureur, le conjoint ou l’enfant du concédant ou une personne que le concédant a manifesté l’intention bien arrêtée de traiter comme son enfant, une personne dont les biens sont sous tutelle ou qui est elle-même sous tutelle, ni une personne de moins de 18 ans. Aucun de nous deux n’a des raisons de croire que le concédant soit incapable de donner une procuration perpétuelle.*

|  |  |
| --- | --- |
| [Signature du témoin] | [Signature du témoin] |
| **Nom et adresse du témoin** | **Nom et adresse du témoin** |